



Municipalité de SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée, Rita Ouellet, c.g.a.  
Directrice générale secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, d'une

### **Demande de dérogation mineure, DM 01-2020 Pour le 479, avenue Lévesque, Lot 5 795 362**

Le 1 juin 2020 à 20 h 00, sera tenue une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, en la salle des délibérations du Conseil, au 739 rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot.

Le Conseil aura à statuer sur une demande de dérogation mineure.

**La dérogation mineure demandée vise à rendre conforme la localisation de la résidence existante (479 rue Levesque) qui se situe à 5,43m et 5,48 m de la ligne avant au lieu de 6m tel que prescrit par la réglementation municipale en vigueur.**

En vertu de l'arrêté 2020-08 du 22 mars 2020, toute procédure nécessitant le rassemblement de citoyens doit être remplacée et les séances de Conseil **doivent se tenir à huis clos** et ce, jusqu'à nouvel ordre. Dans ce contexte, toute personne souhaitant s'exprimer sur la présente demande **peut le faire par écrit** à l'adresse [urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca), par télécopieur au 418 373-2554 ou par la poste au 739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, Qc., G0W 2B0, au plus tard le 1 juin 2020 à 16h.

Si toutefois, la séance du Conseil devait avoir lieu devant public, celle-ci se tiendra la lundi 1 juin 2020 à 20h en la salle des délibérations du Conseil, au 739 rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, lors de cette réunion si le huis clos est levé, les commentaires seront lus.

Donné à Saint-Ludger-de-Milot, ce 13 mai 2020.

Rita Ouellet, c.g.a.,  
Directrice générale secrétaire-trésorière